

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 13 AVRIL 2016

L'an deux mil seize et le treize avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ**

Présents : Mmes BERSANS, CLASTRE, HOURS, LACAVE-PISTAA MM. MARSAGUET, TIRET-CANDELE, MICHON, MEGE, PIAT, SANCHEZ, DUPOUY, VALTON.

Absents-excuses : Mme BRUN (pouvoir à M. MICHON) ; M. BERNADAS

Mme Sandrine BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 avril 2016

Approuvé à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

2°) Vote des taux des taxes locales 2016

Débatu longuement au cours de la réunion du 8 avril 2016 concernant les orientations budgétaires, et afin de pouvoir équilibrer le budget primitif 2016, le Conseil Municipal vote un produit attendu de **150 189 €**. (Cf. : *compte-rendu du 8 avril 2016*)

Taux des taxes locales 2016 :

- Taxe d'habitation : 9,19 %
- Taxe foncière bâti : 7,39 %
- Taxe foncière non bâti : 34,41 %

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

3°) Vote du Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine RODRIGUEZ, Maire, vote **les propositions nouvelles** du Budget Primitif de l'exercice 2016.

- **Investissement** :

Dépenses : 183 162,00

Recettes : 183 162,00

- **Fonctionnement** :

Dépenses : 438 436,00

Recettes : 438 436,00

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

4) Divers

a) Mme le Maire rend compte au conseil municipal de l'entretien qu'elle a eu avec le comptable du Trésor. Celui-ci approuve le projet d'aménagement de l'étage de la mairie en studios afin de dégager à terme des revenus fonciers. Mme le Maire prendra contact avec l'architecte du CAUE et si c'est possible, avec le PACT du Béarn. Par ailleurs, elle propose aux conseillers municipaux de visiter l'étage afin qu'ils se rendent compte des possibilités d'aménagement.

b) Mme le Maire fait part au conseil municipal des travaux d'élagage sur la commune ; la communauté de communes du Miey-de-Béarn a établi une liste prioritaire de chemins à élaguer. Ses travaux sont pris en charge par la communauté de communes.

Arbres plantés le long des routes départementales : Le Conseil Départemental a demandé aux particuliers d'abattre les branches ou arbres qui surplombent ou menacent de s'abattre sur la chaussée pouvant occasionner des accidents en cas de chutes d'arbres ou de branches. Chaque propriétaire a été informé par courrier.

Mme le Maire rappelle qu'en cas d'accident, c'est le propriétaire de l'arbre qui est tenu responsable.

c) Syndicat Gave et Baïses :

Lors d'une prochaine réunion, le conseil municipal aura à se prononcer sur de nouveaux statuts afin que la situation de neuf communes non membres du Syndicat, soit régularisée.

d) Mme le Maire rappelle que l'éclairage devant la mairie, bien que programmé, se dérègle et fonctionne alors qu'il fait encore jour. M. MEGE, conseiller municipal propose de s'en occuper.

e) Vote du budget de la communauté du Miey-de-Béarn

Mme le Maire informe que le taux d'imposition des ménages reste inchangé (colonne communauté de communes) ; seule la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) augmente.

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22 h

Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.